Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le lot 4 737 718 situé au 63, 8e Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone H1-8.

La dérogation sollicitée vise à autoriser un pavillon de jardin de 30 m² alors que l'article 4.2.4 du *Règlement de zonage n° 2024-421* prescrit une superficie maximale de 25 m².

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 18 juin 2025

Marie-Pascale Fiset
Greffière adjointe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Marie-Pascale Fiset**, greffière adjointe par intérim de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 18 juin 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juin 2025.